

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Treize, le Mardi 30 Avril 2013 à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le Lundi 22 Avril 2013, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

Etaient présents :

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, M. CASASOPRANA, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjoints au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, Mme POLI, M. AMIDEI, Mme SUSINI Claire, Mme FIESCHI DI GRAZIA, M. COMBARET, M. TOMI, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, MM. FERRARA, LAUDATO, SBRAGGIA, Conseillers Municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme RISTERUCCI	à	M. le Maire
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme FERRI-PISANI	à	M. GABRIELLI
Mme PERES	à	Mme TOMI
Mme SAMPIERI	à	M. CASASOPRANA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI

Etaient absents :

Mme GUIDICELLI, Mme MOUSNY-PANTALACCI, Adjointes au Maire, Mme DEBROAS, M. BASTELICA, Mme JOLY, M. BERNARDI, Mme CURCIO, Mme PASTINI, MM. RUULT, CORTEY, Mme OTTAVI-BURESI, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, M. D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Mardi 30 Avril 2013

Délibération N°2013 / 127

Avenant à la convention Ville-CCAS pour l'aide des personnes sinistrées.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20130430-2013_127-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/05/2013

Hôtel de ville B.P. 412

20 304 AJACCIO CEDEX ☎ 04.95.51.52.53.

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée :

Par délibération n°2011/25 du 31 janvier 2011, la Ville d'Ajaccio a attribué une subvention de 15 000 € au Centre Communal d'Action Sociale pour venir en aide aux habitants de la cité des Cannes victimes des attentats qui avaient visé deux bars voisins dans la nuit du 17 au 18 janvier 2011.

Le Conseil Général de la Corse-du-Sud et la Collectivité Territoriale de Corse ont participé à la constitution d'un fonds à hauteur de 15 000 € chacun et ont accepté d'en confier la gestion au Centre Communal d'Action Sociale de la Ville d'Ajaccio.

A ce jour, ce fonds n'a pas été utilisé dans sa totalité pour les habitants des Cannes et il est proposé de le mettre à disposition pour d'autres sinistres.

En effet, des sinistres consécutifs à des incendies, dégâts des eaux ou autres, mettent des familles qui ne sont pas toujours bien assurées en grande difficulté et se retrouvent subitement démunies et dans la détresse. Devant l'urgence des situations et après enquête sociale, il est souhaitable que les collectivités locales leur apportent une aide financière.

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1, ci-joint, à cette convention pour l'utilisation du fonds d'intervention pour les victimes de sinistres ainsi que tous les actes qui s'y rattachent.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Où l'exposé de Madame Claire SUSINI, conseillère déléguée,
et après en avoir délibéré**

Vu la Loi n° 82.213 du 2 Mars 1982 modifiée portant droit et libertés des Communes,
Vu la Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983 complétant la loi 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État,
Vu la Loi du 19 Août 1986 portant dispositions diverses aux collectivités locales,
Vu la convention relative à la mise en place d'un fonds d'urgence pour les familles sinistrées à la suite des attentats à la cité des Cannes en janvier 2011,
Vu la délibération n°2011/25 du 31 janvier 2011 du Conseil municipal de la Ville d'Ajaccio, relative à l'attribution d'une subvention exceptionnelle au C.C.A.S et à la signature d'une convention,
Vu l'avis favorable de la Commission Municipale compétente en date du 26 avril 2013.

AUTORISE Monsieur le Maire

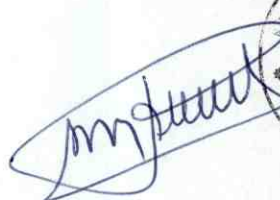
A l'unanimité de ses membres présents ou représentés

- à signer l'avenant n°1 à la convention relative à l'utilisation du fonds d'intervention pour les victimes de sinistres ainsi que tous documents qui s'y rattachent

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Commune et d'un affichage en Mairie.

.....
FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

Dr Simon RENUCCI